

Arrêté fédéral sur l'immobilier du DDPS pour l'année 2012 (Message sur l'immobilier du DDPS 2012)

du 19 septembre 2012

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 60 et 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 22 février 2012²,
arrête :

Art. 1 Principe

Les investissements dans des immeubles au sens du message sur l'immobilier du DDPS du 22 février 2012 sont adoptés.

Art. 2 Crédit d'engagement assujetti au frein aux dépenses

Un crédit total de 88,15 millions de francs est accordé pour la réalisation des projets de plus de 20 millions de francs énumérés dans l'annexe.

Art. 3 Crédit d'engagement non assujetti au frein aux dépenses

Un crédit total de 32,9 millions de francs est accordé pour la réalisation des projets de 10 à 20 millions de francs énumérés dans l'annexe.

Art. 4 Crédit-cadre assujetti au frein aux dépenses

Un crédit-cadre de 286,775 millions de francs est accordé pour la réalisation de projets de moins de 10 millions de francs.

Art. 5 Crédits budgétaires

Le besoin d'investissement annuel est inscrit au budget.

¹ RS 101
² FF 2012 2591

Art. 6 Transferts dans le cadre du crédit total

¹ Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (armasuisse Immobilier) est habilité à procéder à des transferts:

- a. entre les crédits totaux au sens des art. 2 et 3 et le crédit-cadre au sens de l'art. 4;
- b. à l'intérieur des deux crédits totaux au sens des art. 2 et 3.

² Les transferts de crédits ne doivent pas dépasser, au total, 5 % du crédit le plus bas.

Art. 7 Dispositions finales

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 7 juin 2012

Le président: Hansjörg Walter

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 19 septembre 2012

Le président: Hans Altherr

Le secrétaire: Philippe Schwab

**Liste des projets dont la réalisation est demandée
dans le cadre du nouveau crédit total «Immobilier du DDPS»**

	Millions de francs
Projets au sens de l'art. 2	
Bure, place d'armes, assainissement complet, 1 ^{re} étape, (projet n° 400.533) <i>(ch. 2.1 du message)</i>	52,250
Station radar militaire (MRS), rénovation du téléphérique et des cantonnements (projet n° 403.922) <i>(ch. 2.2 du message)</i>	35,900
Total	88,150
Projets au sens de l'art. 3	
Système câblé de transmission à large bande (BBUS à câble) Construction d'un nouveau tronçon en fibre optique entre le pied sud du Jura et la Gemmi (projet n° 405.661) <i>(ch. 2.3 du message)</i>	18,400
Payerne, aérodrome, remise en état de surfaces d'exploitation affectées au service de vol (projet n° 404.538) <i>(ch. 2.4 du message)</i>	14,500
Total	32,900
Crédit-cadre au sens de l'art. 4 <i>(ch. 2.5 du message)</i>	286,775
Montant du nouveau crédit total «Immobilier du DDPS»	407,825

